



ffme

Auvergne-Rhône-Alpes

Compte rendu comité directeur ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

19 octobre 2017 à La Mulatière

Présents/excusés/absents :

Nom	Prénom	19-oct
Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	1
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	1
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	1
Legreneur	Pierre	1
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	Ex
Vincent	Gaspard	Ex
Berger	Monique	1
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	1
Luciani	Patrick	Ex
Jolly	Laetitia	1
Roux	Bruno	1
Noël	Nathalie	1
Boissier	Bruno	abs
Melis	Jacqueline	ex
Bellissent	Robert	1
Billon	Lise	abs
Germond	Olivier	1
Cristol	Bellissent	1

Ordre du jour :

- 1/ Projet associatif ligue
- 2/ Point budgétaire et décision relative à un emprunt
- 3/ Point sur l'encadrement des activités montagne pour la ligue
- 4/ Point sur le schéma de cohérence
- 5/ Validation du recrutement agent de développement SAE + WEB
- 6/ Validation du projet bourse SNE
- 7/ Informations relatives à l'actualité de la ligue (50 alpis, C2C...)

L'ensemble des documents relatifs à ce comité directeur sont disponibles dans Agora <http://agora-ffme.fr> onglet « réunions du comité directeur »

1/ Projet associatif ligue :

Travail en cours réalisé par le président avec l'aide de Pierre Legreneur et du conseiller technique Olivier Germond.

Le projet a pour base le programme présenté à l'assemblée générale par la liste qui a été élue, il est complété par un diagnostic des forces et faiblesses pour chaque item. La mise en cohérence/déclinaison avec le projet stratégique de la fédération a été effectuée ; le projet est donc structuré autour de 3 axes :

- Réussir l'olympisme, conforter l'excellence de l'escalade en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Soutenir la diversité des activités, développer et pérenniser les espaces de pratique.
- Une organisation territoriale efficace au service des comités, clubs et licenciés.

Dans le cadre de l'élaboration du PSTF, nous collaborons avec la DRJSCS (Bruno Boyer) et une chargée de mission du CROS (Mélanie Bosc) et ils nous apportent une aide méthodologique qui se concrétise par la transformation du projet rédigé en une synthèse sous forme de tableau Excel. C'est également l'occasion de préciser nos projets, de les hiérarchiser et de définir une temporalité.

2/ Point budgétaire et décision relative à un emprunt :

La structure de trésorerie de la ligue est relativement défavorable. Nous avons d'une part des dépenses étalées sur toute l'année (salaires, beaucoup d'événements au premier semestre) et des recettes qui arrivent en fin d'exercice :

Subvention CNDS : 28 175€ cette année, toujours pas versée à la fin octobre.

Subvention Région : 31 796€ cette année, toujours pas versée à la fin octobre.

Subvention région haut niveau : nous ne connaissons pas encore le montant pour 2017.

Reversement licences : 27 929€ reçu pour l'instant sur les 80 800 attendus pour 2017, un versement très important doit intervenir normalement fin octobre

Le point de suivi budgétaire indique un déficit de plus de 60 000€ ce qui semble logique au vu des informations ci-dessus.

Pour faire face à ce décalage temporel entre recettes et dépenses nous nous appuyons sur nos réserves. Actuellement 70 000€ (à noter que les réserves de l'ancien comité régional Auvergne ont été reversées sur le compte de la ligue à la fin de l'été).

L'idée de recourir à l'emprunt est née de l'analyse de ce contexte.

Cet emprunt est destiné à couvrir les investissements importants réalisés en 2017 : Achat du minibus (18 000€), 2 enrôleurs pour la vitesse (4 000€), achat du chalet (1 000€). A noter qu'aucune dépense importante d'investissement n'est prévue pour 2018.

Compte tenu des taux pratiqués par les banques ce projet s'impose par lui-même et relève de la saine gestion.

Décision du comité directeur à l'unanimité :

Recours à l'emprunt pour couvrir les investissements de 25 000 € sur 4 ans.

Une recherche d'un taux de prêt intéressant sera effectuée par le trésorier, à conditions sensiblement égales le recours à notre banque (Crédit mutuel) sera privilégié.

3/ Point sur l'encadrement des activités montagne pour la ligue :

Comme convenu dans la réorganisation des missions des salariés suite au départ de Renaud Eveillard, la question de l'encadrement des activités montagne au sens large est abordée. C'est dorénavant Fanny qui gère les événements loisirs ; préparation, communication, inscriptions, suivi budgétaire et nous devons faire un choix, sur le seul aspect encadrement, entre la poursuite du recours à un groupe de guides qui interviennent régulièrement pour la ligue (4 à 5 GHM environ) et le recrutement d'un guide à temps partiel comme intervenant principal. Dans le premier cas nous disposons de la souplesse, de la variété des intervenants et d'une stricte maîtrise des coûts. Pour la seconde option c'est la possibilité d'identifier un guide référent pour la ligue, de pouvoir le mobiliser sur des opérations particulières (compétition ski alpinisme par exemple) et optimiser les charges salariales. Dans les 2 cas la faisabilité financière est acquise, la somme des coûts annuels d'interventions des guides représentant plus de 35 000€. Le comité directeur étant indécis quant à une décision immédiate à prendre, il est acté que le dossier doit encore être travaillé pour un choix en 2018.

4/ Point sur le nouveau schéma de cohérence des équipements sportifs :

Claude Chemelle, Pierre Legreneur et Olivier Germond ont élaboré ce nouveau schéma en partant de l'expérience du document précédent et en prenant en compte les nouvelles orientations de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et de la FFME en général : Olympisme, TES, spécificité de l'Auvergne. Le schéma est consultable dans Agora, il doit être complété par des annexes : cartographie, programmation dans le temps des projets,...

Le retour de la région est plutôt positif et ce schéma devrait être adopté en commission plénière début 2018.

Sur les priorités retenues :

A/ les équipements :

A/1 les grandes salles spécialisées

A/2 Les projets permettant la pratique de plusieurs disciplines de l'escalade

B/ Les territoires :

B/1 Excellence sportive et TES

B/2 Les zones fortement carencées en équipement escalade

Pour la région il s'agit principalement :

- De l'ensemble du territoire Auvergne (dans une moindre mesure la Haute Loire : SAE régionales à Monistrol sur Loire et Le Puy).
- Le bassin Roannais et Pays Amplepuis/Thizy/Tarare.

C/ Les partenaires :

C/1 les collectivités

C/2 Le partenariat privé/associatif

5/ Validation du recrutement agent de développement SAE + WEB :

Nous avons reçu 4 candidatures. 3 émanaient de personnes ayant suivi des études supérieures et travaillant dans l'industrie ou l'informatique avec un projet de reconversion sur les métiers de l'escalade et de la montagne. Le 4^{ème} est un salarié du comité territorial 69 avec 17 ans d'expérience et disposant d'une compétence avérée en conseil et expertise SAE. Le choix s'est imposé de lui-même, en tenant compte de la possibilité de parcours professionnel pour un membre de l'ETR.

Il s'agit de Raphaël Kervella. La fiche de poste a été adaptée en conséquence et des négociations ont été engagées avec le CT 69. Son transfert aura lieu au 1^{er} janvier 2018. Il a déjà collaboré avec la ligue sur des projets SAE. Son niveau de salaire (groupe de classification 5 actuellement) pourra être absorbé par la ligue grâce à ses interventions en termes de prestations : ouverture, facturation AMO, organisation d'évènements, encadrement en club. Sur ce dernier point plusieurs élus souhaitent que ce type d'activité ne soit pas intégré à l'avenir dans sa fiche de poste, mais il pourrait encadrer dans le cadre de l'équipe régionale escalade. Une simulation financière est disponible dans l'espace Agora. Ce recrutement est validé par la majorité des élus hormis 4 abstentions.

3 aspects ont amené 4 personnes à s'abstenir :

- La fiche de poste a évolué pour s'adapter au profil du candidat « parfait ».
- Le volume financier induit par le niveau de salaire (actuel) du candidat est très éloigné de ce qui était prévu initialement.
- Le montage financier corrigé montre que l'activité principale de ce salarié représente 30% de la masse salariale (15000€ de recette AMO/42000 masse salariale).

A noter qu'un des 3 autres candidats (Sébastien Prat) a été embauché par le CT 38.

6/Validation du projet bourse SNE :

Conformément à l'engagement pris avec le comité directeur de l'ex Auvergne au moment de la fusion un engagement pour le soutien des actions en faveur des SNE va être mis en place.

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31 décembre, un budget maximal de 5 000€ est prévu, cette bourse SNE vient en complément de l'aide de la fédération. Ce sont les Cts qui pourront déposer des demandes.

Tous les détails sont dans le document déposé dans l'espace AGORA

Les élus du comité directeur valident à l'unanimité ce projet.

7/ Informations relatives à l'actualité de la ligue :

- Un déménagement vient d'être réalisé pour le siège de la ligue à Voiron. C'est toujours dans le même bâtiment mais à droite en entrant. Le bureau est plus lumineux et dispose d'un espace de rangement. Un Chalet a été monté à côté du mur de vitesse (toujours à Voiron) pour permettre un rangement plus efficace de l'ensemble du matériel de la ligue. Merci aux salariés et conseiller technique pour la réussite de cette opération.
- Depuis début septembre Tanguy Topin a rejoint l'équipe des salariés de la ligue en tant qu'agent de développement haut niveau. Le comité directeur lui souhaite la bienvenue. Très bons débuts du pôle espoir de Voiron avec 8 athlètes.
- La lettre ouverte à C2C co-signée par les présidents de CT a fait bouger les lignes, au point que C2C nous demande par l'intermédiaire de la fédération de retirer du site internet la publication de cette lettre ouverte en signe de bonne volonté dans le cadre des discussions/négociations qui se déroulent actuellement.

C'est la fédération (Alain Carrière et Rémy Moutardier) qui mène les négociations avec C2C en associant le club grenoblois ECI à l'origine de l'interpellation (Rondeau, Cambon), les CT (Roux pour le 38, Juarez pour le 73) et la ligue (Legreneur et Chemelle).

Des rencontres ont eu lieu avec C2C et aussi en interne FFME et d'autres sont d'ores et déjà prévues.

Difficile de dire où on va. Une certitude quand même, la fédération veut à tout prix calmer le jeu avec C2C. Le point de départ c'est la problématique des Topos mais C2C a évoqué la question de création d'une fondation ce qui est aussi le projet de la fédération. Les sujets topos et fondation sont indépendants mais malgré tout liés. On part tous dans des interprétations mais ce qu'il nous manque c'est de savoir plus précisément quelles sont les intentions de la fédération. Nous espérons en savoir plus lors de nos prochaines rencontres. On peut formuler 2 attentes : qu'on prenne le temps de discuter et qu'un texte d'orientation écrit soit rédigé pour sortir du flou actuel.

- La problématique de l'emploi et de la difficulté dans les recrutements devient un souci important pour les structures. Emplois non pourvus à Rappel (Riom), CT 15, Devers en Chartreuse, Passy, Moustecclip (Lyon), difficultés au CT 69... La très forte tension est due notamment à la demande forte dans les salles privées et les structures associatives mais aussi à la faiblesse des entrées en formation sur le DE. Pas de session en 2016/17 DE à Voiron.

Sans que cela soit la solution miracle, la ligue souhaite avancer rapidement sur la création d'un groupement d'employeur. Un travail avec Pierre Henri Bourlier (CT Savoie) est engagé, ce projet fait partie du projet associatif de la ligue.

Prochaine réunion du comité directeur :

Lundi 22 janvier en visio conférence

AG de la ligue = samedi 3 février 2018 à Fontaines sur Saône. (Nord de Lyon)

La secrétaire de la ligue



Le président de la ligue

